

FONDS FRANÇAIS MAURICE DE MADRE – info

(FFMM)



CONSTITUÉ CONFORMÉMENT AUX DERNIÈRES VOLONTÉS DU COMTE MAURICE DE MADRE, AU MOYEN DES BIENS REMIS APRÈS SA MORT, EN 1970, AU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE EN FAVEUR DE :

COLLABORATEURS(trices) ET VOLONTAIRES
AYANT EU UN ACCIDENT PENDANT LEUR TRAVAIL
AU SERVICE DE L'UNE DES COMPOSANTES DU
MOUVEMENT CR/CR

COLLABORATEURS(trices) ET VOLONTAIRES
SOUFFRANT D'UNE MALADIE LIÉE À LEUR TRAVAIL
AU SERVICE DE L'UNE DES COMPOSANTES DU
MOUVEMENT CR/CR

FAMILLES DE COLLABORATEURS(trices) ET
VOLONTAIRES DÉCÉDÉ(E)S LORS DE LEURS
TRAVAIL AU SERVICE DE L'UNE DES
COMPOSANTES DU MOUVEMENT CR/CR

EDITORIAL

Aider ceux qui ont souffert parce qu'ils ont aidé : humanitaire au second degré ?

Tant de temps passé, une vie parfois, à aider sans jamais gagner l'assurance de ne pas se retrouver soi-même sur le tapis, seul. Tant d'énergie dépensée, tant de risques inouïs pris pour arracher ses victimes aux forces de la nature; sans pouvoir empêcher celles-ci d'être aveugles et d'emporter innocents et secouristes. Tant d'idéal humanitaire, d'élan pour que la violence ne fasse pas perdre tout espoir à ceux qui s'y trouvent plongés, souvent malgré eux, sans arriver à éviter que la guerre ne prenne aussi son dû parmi ceux qui tendaient la main.... Henry Dunant a voulu que les victimes des conflits aient une chance, une deuxième vie dirait-on aujourd'hui : le comte Maurice de Madre a voulu que ceux qui par idéal, par vocation, par passion aussi œuvrent dans le monde pour la paix, pour le respect et la dignité de chaque personne humaine, pour la solidarité avec ceux qui souffrent aient à leur tour quelqu'un qui leur tende la main quand le besoin se fait sentir. Ce fut le moteur qui l'a amené à formuler le vœu de voir exister, sous son nom, « une fondation d'essence humanitaire et charitable », proche de la Croix-Rouge, pour venir à la rencontre de ceux « qui auront payé de leur personne au cours d'opérations de guerre ou de catastrophes et qui seront de ce fait dans une situation difficile ou atteints dans leur santé ». Aider l'homme qui aide : pari formidable. Un de ses oncles, le baron de Coubertin avait quant à lui considéré que par le sport, l'homme pourrait s'élever à une meilleure humanité et éviter la guerre. Deux parents à la vision forte et dont les idéaux, toujours actuels, véhiculent un puissant espoir.

Le Fonds créé par le comte Maurice de Madre a vu le jour en 1974. En 1981 son règlement a été étendu pour inclure parmi les bénéficiaires potentiels les familles des personnes ayant souffert ou étant décédées. Plus tard, une nouvelle fois, pour inclure des personnes atteintes d'une maladie contractée pendant leur service.

J'ai rejoint le Conseil du FFMM le 1^{er} octobre 1987, prenant la suite de mon père qui avait personnellement connu le comte de Madre et également le baron de Coubertin. Il avait suivi de près leurs projets. Durant toutes les années de son existence, le Conseil du Fonds a toujours été partagé entre le souhait d'apporter un maximum d'aide utile et celui de respecter au plus près les intentions du fondateur. Chaque cas qui nous a été rapporté a été examiné avec le plus grand respect de la situation dramatique d'hommes, de femmes et d'enfants pris au piège d'une mort, d'une blessure, d'une maladie faisant disparaître un soutien de famille et annihilant des années de sacrifices, d'économies, d'espoir. Comment garantir la survie de ceux laissés sans revenu ? Comment assurer la fin des études des enfants ? Comment faire en sorte que l'épouse, les épouses parfois, les parents aussi dans certains cas puissent continuer à bénéficier d'un toit ? Comment éviter de créer un déséquilibre dans un contexte fragile par un apport inapproprié ? Chaque fois nous avons pris en compte la souffrance de ces familles tout en leur permettant de reprendre la route le plus dignement mais aussi le plus efficacement possible. Que sont elles devenues ? Les enfants ont-ils réussi leurs études ? Les blessures se sont-elles refermées ? Les hommes ont-ils retrouvé un travail malgré leur

UNE AIDE CONCRÈTE – UN EFFORT CONJOINT



Jean Guerlain Dupreux, volontaire de la CRH à Cité Soleil

Lorsqu'en 2004, la situation sécuritaire commençait à se détériorer sérieusement au bidonville de Cité Soleil (Haïti), Auguste Evintialy et Jean Guerlain Dupreux s'étaient investis au sein du nouveau Comité local CR pour venir au secours des nombreux blessés victimes d'une violence croissante.

Le 9 juin 2005, c'est lors d'une telle action que les deux volontaires, protégés uniquement par leurs dossards et leurs casques arborant la croix rouge, ont été blessés grièvement. Auguste a perdu un doigt de la main gauche; Jean Guerlain a été atteint d'une balle dans la mâchoire. Depuis lors, il a dû subir de multiples interventions et traitements douloureux; son visage restera marqué à jamais mais il peut à nouveau mener une vie plus normale.

Bien évidemment, ces deux volontaires ne disposaient pas des moyens nécessaires ou d'une couverture d'assurance leur permettant de se faire soigner correctement. Grâce aux différents délégués du CICR et d'autres composantes du Mouvement sur place, un financement a pu être mis sur pied avec l'aide du FFMM et de la Croix-Rouge canadienne notamment.

handicap ? Les veuves sont-elles toujours respectées ? Peut-être se sont elles remariées... La maison reconstruite est-elle toujours debout ? Le temps a passé et nous n'avons pas toujours eu de réponse à toutes ces questions mais je pense souvent à tel nom, telle situation et me dit que si peu que ce soit, notre action a été une petite goutte d'eau qui aura permis à certains de passer au-delà de l'épreuve imposée par la vie. Et je suis heureux d'avoir pu, grâce au Comte de Madre et à l'extraordinaire assistance logistique des institutions de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, apporter une petite pierre à la solidarité humaine. Tout réfléchi, c'est souvent celui qui donne qui reçoit le plus.

Antoine Chavan,
Ancien membre, conseiller du FFMM

BULLETIN No 7 - 2007

LE FONDS

De mieux en mieux connu et par les Sociétés nationales et par les délégués du CICR et de la Fédération, le FFMM est sollicité/saisi par un nombre toujours croissant de potentiels bénéficiaires. Ainsi, en 2006, le Conseil du Fonds a étudié 26 nouveaux dossiers, représentant 33 cas individuels, pour lesquels il a fixé des allocations de cas en cas, en fonction de leur gravité, des besoins et du contexte (cf. graphique 1).

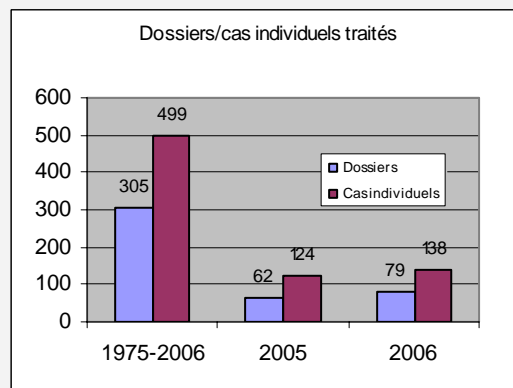
La durée de la mise en oeuvre de ces décisions peut aller de quelques mois à plusieurs années car les allocations ne sont que très rarement versées en une seule fois. De ce fait, le suivi de tous les dossiers [79, soit 138 cas individuels] en cours, nouveaux et anciens, demande un suivi rigoureux à tous les niveaux. Il va sans dire, que sans l'extraordinaire réseau de délégués des deux institutions genevoises, le FFMM ne pourrait pas apporter l'aide à ceux qui en ont besoin. En 2006, cette aide s'est montée à CHF 250'700.

Comme pour les années précédentes, les causes principales des demandes d'allocation sont restées le décès à la suite d'un acte de violence (35) ou d'un accident (27) ainsi que les blessures à la suite d'un accident (23) ou d'un acte de violence (22). Quant à la provenance géographique des requêtes, l'Afrique et l'Asie restent toujours en tête avec respectivement 38 et 22 demandes (cf. graphique 2 et 3).

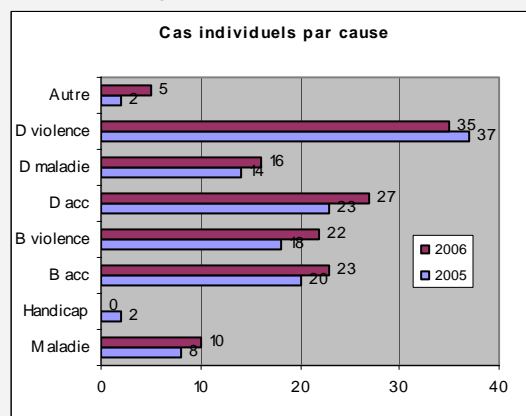
Enfin, la Fondation Ousseimi a une fois de plus répondu favorablement à un appel de fonds, notamment en faveur des volontaires tués et blessés lors de la récente guerre au Liban. C'est avec gratitude que le Fonds a réceptionné le chèque d'un montant de USD 17'500.- qui lui a été adressé.

Pour toute question concernant le FFMM, veuillez vous adresser par courrier papier ou électronique ou par téléphone au secrétariat du Fonds.

GRAPHIQUE 1)

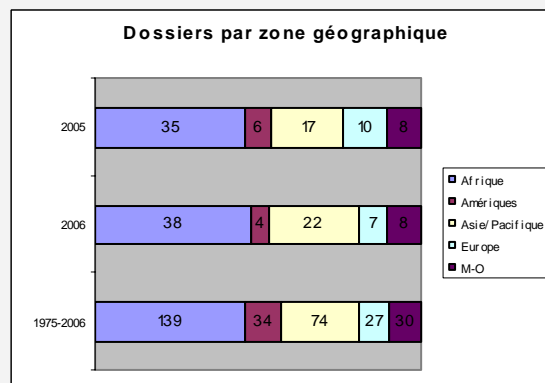


GRAPHIQUE 2)



D = Décès; B = Blessure

GRAPHIQUE 3)



FONDS FRANÇAIS MAURICE DE MADRE

Pour tout contact :

Secrétariat auprès du CICR
19, Avenue de la Paix
1202 Genève - Suisse

Secrétaire :
Mme J. Hugentobler
TEL (0041) 22 730 26 96
FAX (0041) 22 730 20 57
e-mail
jhugentobler.qva@icrc.org

Composition du Conseil :

M. J. Moreillon, Président
Mme M.-C. de Navacelle
Mme B. Diop
Mme E. Eriksson
Mme J. Hugentobler

Ancien membre, conseiller :
Me A. Chavan

DE 1975 À 2006, LE FFMM C'EST :

- ↪ 305 dossiers;
- ↪ 499 cas individuels
- ↪ 1'715 bénéficiaires
- ↪ CHF 2'962'530 alloués